

SICAV BNA
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2016

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTÉS AU 30 SEPTEMBRE 2016

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 29 avril 2015 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30septembre 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 30 septembre 2016, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 78,78% de l'actif total au 30 septembre 2016.

Tunis, le 31 octobre 2016

Le Commissaire aux Comptes :

GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI

BILAN
(Montants exprimés en dinars)

		Notes	30 septembre 2016	30 septembre 2015	31 décembre 2015
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	4 212 298	1 927 710	2 052 563
	- Actions et droits rattachés		3 953 303	1 824 332	1 947 944
	- Titres OPCVM		258 995	103 378	104 619
	Placements monétaires et disponibilités :		1 133 965	484 989	471 745
	- Placements à terme	3.2	1 053 976	201 068	200 157
	- Disponibilités		79 989	283 921	271 588
	Débiteurs divers (sommes à l'encaissement)		394	2 724	1 067
	TOTAL ACTIF		5 346 657	2 415 423	2 525 375
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	19 155	8 913	8 530
	Autres créditeurs divers	3.4	11 943	14 543	11 478
	Total passif		31 098	23 456	20 008
ACTIF NET	Capital		5 235 077	2 360 946	2 489 528
	Capital en nominal :	3.5	5 452 100	2 711 100	2 879 700
	- Capital début de période		2 879 700	2 673 700	2 673 700
	-Émission en nominal		3 515 400	308 700	483 300
	-Rachat en nominal		-943 000	-271 300	-277 300
	Sommes non distribuables de la période	3.6	-217 023	-350 154	-390 172
	Sommes distribuables :		80 482	31 021	15 839
	- Sommes distribuables de la période	3.7	80 481	30 971	15 789
	-Sommes distribuables de l'exercice clos		-	-	-
	-Report à nouveau		1	50	50
	Actif net		5 315 559	2 391 967	2 505 367
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 346 657	2 415 423	2 525 375

ÉTAT DE RÉSULTAT

(Montants exprimés en dinars)

		Période du 01/07 au 30/09/2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	Période du 01/07 au 30/09/2015	Période du 01/01 au 30/09/2015	Exercice clos le31 décembre 2015
	Notes					
Revenus du portefeuille-titres	4.1	76 301	137 380	19 950	79 796	79 796
- Dividendes des actions		76 301	132 319	19 950	75 514	75 514
- Revenus des titres OPCVM		-	5 061	-	4 282	4 282
Revenus des placements monétaires	4.2	13 925	26 707	4 351	12 899	17 948
Total des revenus des placements		90 226	164 087	24 301	92 695	97 744
Charges de gestion des placements	4.3	-19 155	-40 945	-8 914	-25 473	-34 003
Revenus nets des placements		71 071	123 142	15 387	67 222	63 741
Autres charges d'exploitation	4.4	-13 298	-38 103	-11 860	-35 234	-47 855
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		57 773	85 039	3 527	31 988	15 886
Régularisation du résultat d'exploitation		-1 048	-4 558	-194	-1 017	-97
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		56 725	80 481	3 333	30 971	15 789
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 048	4 558	194	1 017	97
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 398	173 926	-113 385	279 855	265 601
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-	41 663	16 464	-216 664	-217 023
Frais de négociation de titres		-1	-9 408	-716	-7 669	-8 187
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLES		1 397	206 181	-97 637	55 522	40 391
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		59 170	291 220	-94 110	87 510	56 277

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

		Période du 01/07	Période du 01/01	Période du 01/07	Période du01/01	Exercice clos le 31 décembre 2015
		au 30/09/2016	au 30/09/2016	au 30/09/2015	au 30/09/2015	
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	57 773	85 039	3 527	31 988	15 886
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 398	173 926	-113 385	279 855	265 601
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	-	41 663	16 464	-216 664	-217 023
	Frais de négociation de titres	-1	-9 408	-716	-7 669	-8 187
	Distribution de dividendes	-	-15 838	-	-16 042	-16 042
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :					
	- Capital	-	3 515 400	600	308 700	483 300
	- Régularisation des sommes non distribuables	-	-87 096	-59	-32 599	-58 256
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-	-	-	-
	-Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-	-5 510	8	-1 352	-363
	Rachats :					
	- Capital	-64 000	-943 000	-15 000	-271 300	-277 300
	- Régularisation des sommes non distribuables	2 785	54 064	1 653	32 897	33 667
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-	-	-	-
	-Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-1 048	952	-202	335	266
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-3 093	2 810 192	-107 110	108 149	221 549
ACTIF NET	En début de période	5 318 652	2 505 367	2 499 077	2 283 818	2 283 818
	En fin de période	5 315 559	5 315 559	2 391 967	2 391 967	2 505 367
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	55 161	28 797	27 255	26 737	26 737
	En fin de période	54 521	54 521	27 111	27 111	28 797
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	96,420	87,000	91,692	85,417	85,417
	En fin de période	97,495	97,495	88,228	88,228	87,000
	TAUX DE RENDEMENT	1,11%	12,70%	-3,78%	3,99%	2,56%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2016

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITALAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est à la rue Hédi Nouria 1001 - Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 septembre 2016, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur du marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 30/09/2016	Plus ou moins- values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		3 656 607	3 953 293	296 686	74,372	-
- ADWYA	5 727	50 676	44 224	-6 452	0,832	0,033
- AMEN BANK	2 083	41 833	48 692	6 859	0,916	0,008
- ARTES	29 343	239 535	230 343	-9 192	4,333	0,076
- ATB	22 605	111 593	109 634	-1 959	2,063	0,022
- ATL	101 170	312 055	310 693	-1 362	5,845	0,400
- ATTIJ BANK	15 112	360 868	421 504	60 636	7,930	0,038
- BEST LEASE	30 000	63 000	51 000	-12 000	0,959	0,100
- BH	5 882	99 371	113 164	13 793	2,129	0,017
- BIAT	1 190	100 198	104 734	4 536	1,970	0,007
- BNA	10 400	125 836	86 996	-38 840	1,637	0,032
- BT	30 435	258 381	242 932	-15 449	4,570	0,016
- CITYCARS	15 513	219 096	242 003	22 907	4,553	0,115
- DELICE HOLDING	2 000	23 280	26 298	3 018	0,495	0,003
- EURO-CYCLE	8 750	210 227	365 960	155 733	6,885	0,108
- ENNAKL	15 022	181 651	215 235	33 584	4,049	0,050
- OFFICE PLAST	26 337	100 109	90 362	-9 747	1,700	0,421
- ONE TECH HOLDING(AA)	7 000	45 500	52 500	7 000	0,988	0,013
- SAH	14 400	142 770	178 762	35 992	3,363	0,033
- SFBT	19 198	265 344	370 022	104 678	6,961	0,015
- SOTIPAPIER (AA)	25 513	99 515	92 561	-6 954	1,741	0,106
- SPDIT	6 000	81 647	63 000	-18 647	1,185	0,021
- STAR	650	97 500	83 183	-14 317	1,565	0,028
- TPR	33 568	99 697	95 702	-3 995	1,800	0,067
- TUNISRE	5 821	49 770	45 707	-4 063	0,860	0,029
- UIB	10 145	178 276	178 491	215	3,358	0,031
- UNIMED	9 141	98 879	89 591	-9 288	1,685	0,031
OPCVM :		258 305	258 995	690	4,872	-
- POS	2 500	258 305	258995	690	4,872	0,076
Droits :		3	10	7	-	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		3 914 915	4 212 298	297 383	79,244	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS A TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/09/2016	% de l'actif net
Compte placement BNA	10 500	1 050 000	3 976	1 053 976	19,828
Total en Dinars	10 500	1 050 000	3 976	1 053 976	19,828

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	30 septembre 2016	30 septembre 2015	31 décembre 2015
Gestionnaire (BNA Capitaux)	18 859	8 616	8 233
Dépositaire (BNA)	296	297	297
Total en Dinars	19 155	8 913	8 530

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	30 septembre 2016	30 septembre 2015	31 décembre 2015
Commissaire aux comptes	6 708	6 702	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	440	197	198
Autres (*)	4 795	7 644	2 320
Total en Dinars	11 943	14 543	11478

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	30 septembre 2016	30 septembre 2015	31 décembre 2015
Capital début de période :			
- Montant en nominal	2 879 700	2 673 700	2 673 700
-Nombre de titres	28 797	26 737	26 737
-Nombre d'actionnaires	132	140	140
Souscriptions réalisées :			
-Montant en nominal	3 515 400	308 700	483 300
-Nombre de titres	35 154	3 087	4 833

Rachats effectués :

-Montant en nominal	-943 000	-271 300	-277 300
-Nombre de titres	9 430	-2 713	2 773

Capital fin de période :

- Montant en nominal	5 452 100	2 711 100	2 879 700
-Nombre de titres	54 521	27 111	28 797
-Nombre d'actionnaires	131	133	132

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	30 septembre 2016	30 septembre 2015	31 décembre 2015
Sommes non distribuables	173 149	55 820	15 802
Résultat non distribuable de la période :	206 181	55 522	40 391
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	173 926	279 855	265 601
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	41 663	-216 664	-217 023
- Frais de négociation de titres	-9 408	-7 669	-8 187
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-87 096	-32 599	-58 256
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	54 064	32 897	33 667
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-390 172	-405 974	-405 974
Total en Dinars	-217023	-350 154	-390 172

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE

	30 septembre 2016	30 septembre 2015	31 décembre 2015
Résultat d'exploitation	85 039	31 988	15 886
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-5 510	-1 352	- 363
Régularisation lors des rachats d'actions	952	335	266
Total en Dinars	80 481	30 971	15 789

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Période du 01/07 au 30/09/2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	Période du 01/07 au 30/09/2015	Période du 01/01 au 30/09/2015	Exercice clos le 31 décembre 2015
Dividendes des actions	76 301	132 319	19 950	75 514	75 514
Revenus des titres OPCVM	-	5061	-	4 282	4 282
Total en Dinars	76 301	137380	19 950	79 796	79 796

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/07 au 30/09/2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	Période du 01/07 au 30/09/2015	Période du 01/01 au 30/09/2015	Exercice clos le 31 décembre 2015
Revenus du compte placement à terme BNA	13 925	23 296	2 982	8 897	11 869
Revenus du compte bancaire BNA	0	3 411	1 369	4 002	6 079
Total en Dinars	13 925	26 707	4 351	12 899	17 948

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/07 au 30/09/2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	Période du 01/07 au 30/09/2015	Période du 01/01 au 30/09/2015	Exercice clos le 31 décembre 2015
Rémunération du Gestionnaire	18 859	40 062	8 616	24 590	32 823
Rémunération du Dépositaire	296	883	298	883	1 180
Total en Dinars	19 155	40 945	8 914	25 473	34 003

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/07 au 30/09/2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	Période du 01/07 au 30/09/2015	Période du 01/01 au 30/09/2015	Exercice clos le 31 décembre 2015
Primes et indemnités	4 524	13 475	4 537	13 463	18 000
Jetons de présence	3 402	10 134	3 402	10 097	13 500
Redevance CMF	1 347	2 862	615	1 756	2 344
Honoraires du Commissaire aux comptes	2 252	6 708	2 259	6 702	8 960
Autres (frais de publication)	1 773	4 924	1 047	3 216	5 051
Total en Dinars	13298	38 103	11 860	35 234	47 855

NOTES N°5 AUTRES INFORMATIONS**Rémunération du Gestionnaire et du Dépositaire :**

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure les fonctions du Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- Encaisser le montant de souscription des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.180 DT.